

Je représente à cette Assemblée Générale les employés de la M.A.C.I.F., syndiqués à la C.F.D.T. et sociétaires de la Mutuelle.

A ce titre, je suis mandaté pour faire observer, avant l'élection des quatre administrateurs présentés par le Conseil d'Administration et non par des groupements professionnels ou par des syndicats (cf article 7 des statuts), qu'il n'y a pas eu au niveau de l'ensemble des sociétaires, un véritable appel de candidatures pour les postes à pourvoir.

Il est donc regrettable de laisser à la tendance majoritaire du Conseil le soin de choisir à son gré les futurs administrateurs, sans doute pour consolider sa position.

N'est-il pas plutôt de l'intérêt de la Société que d'autres tendances, même minoritaires, puissent s'exprimer au sein du Conseil et influencer sur les décisions qui seront prises au plan de la politique de gestion et d'administration de la Mutuelle ?

C'est pourquoi, je demande à l'Assemblée de ne pas accorder la confiance aux candidats désignés par le Conseil d'Administration et de voter contre, afin de manifester sa désapprobation.

A cette occasion, la C.F.D.T. souligne qu'au regard des principes de gestion démocratique d'une part, et d'autre part de l'admission dans les Conseils d'Administration des Sociétés d'Assurances nationalisées de trois représentants des professionnels désignés par les organisations syndicales, la composition actuelle du Conseil d'Administration de la M.A.C.T.F., Mutuelle des Commerçants et Industriels mais aussi de leurs Cadres et notamment des Salariés en fait numériquement majoritaires dans le portefeuille, apparaît désormais inadaptée, inéquitable, anachronique même, en raison du défaut de représentation des Salariés du Siège et de l'insuffisance notoire de représentation des salariés sociétaires qu'il est malsain de laisser à l'écart et qui, de toutes parts, appellent à l'ouverture et à la participation effectives.

C'est dans l'esprit mutualiste le plus pur, soyez-en persuadés, que sont formulées les présentes observations.

L'Assemblée actuelle et les Assemblées futures les apprécieront.

Intervention
F. DURANTON

Le Délégué Syndical,

6 juin
1571(?)